

LES FICHES MEMOS

N°2 LE LOGEMENT POUR LES AGENTS DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS:

COMMENT CA MARCHE !



Aider les agents à se loger est l'une des priorités de l'action sociale.

Ainsi les nouveaux arrivants, comme tous les agents confrontés à des difficultés de logement au cours de leur vie, peuvent demander à bénéficier d'un logement social ou d'un hébergement d'urgence.

Il faut bien sûr respecter certaines conditions de ressources et ne pas être propriétaire d'un bien qui n'a pas encore été mis en vente.

Des logements sont destinés uniquement aux agents des ministères économiques et financiers : ils sont gérés par l'ALPAF. D'autres sont réservés à plusieurs ministères et sont administrés par la préfecture de région située à Paris. C'est la DRIHL.

1. L'ALPAF (LE LOGEMENT DU MINISTÈRE)

Cette association dispose de meublés et de logements vides dans de nombreuses villes d'Ile-de-France.

Pour découvrir le site de l'ALPAF cliquer ici → [ALPAF](#)

2. BALAE (LES LOGEMENTS RÉSERVÉS À PLUSIEURS MINISTÈRES)

Ces logements étant réservés à tous les agents des ministères d'Ile-de-France ils sont très demandés. Il y a donc beaucoup plus de demandes que d'offres.

IMPORTANT A CONNAÎTRE : Pour tous les logements vides (ALPAF ET BALAE) il faut IMPÉRATIVEMENT DEMANDER UN NUMÉRO UNIQUE RÉGIONAL SOIT EN MAIRIE, SOIT EN LIGNE EN CLIQUANT SUR → [N° UNIQUE RÉGIONAL](#)

C'est ce numéro qui permettra à la délégation d'enregistrer votre dossier. Démarche préalable indispensable pour accéder à BALAE.

Vous souhaitez d'autres informations complémentaires : contacter la boîte de la délégation.

actionsociale.95@finances.gouv.fr

Nous sommes là pour répondre à toutes vos questions.